

## DÉPORTATION

# Nuit et brouillard sur l'Alsace

Le président de la République se rend au Struthof aujourd'hui, à partir de 15 h, pour célébrer le 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration nazis, où furent enfermés des milliers de déportés classés « Nacht und Nebel ».

Textes : Raymond Couraud

Glacial en hiver, chauffé comme un brasier de l'enfer en été, voici le souvenir que laissa le Struthof aux survivants de l'unique camp de concentration allemand installé en France. François Hollande s'y rend aujourd'hui pour rappeler le choc que fut la découverte du système concentrationnaire nazi.

S'il fallut attendre la libération d'Auschwitz et des camps en Allemagne pour mesurer l'ampleur de la tragédie concentrationnaire, le Struthof fut l'un des tout premiers lieux de martyre libéré par les Alliés au mois de novembre 1944. C'est ce même mois que des soldats de la division Leclerc découvrirent les corps de suppliciés enfermés dans les caves de l'Institut d'anatomie de Strasbourg (*L'Alsace d'hier*).

### 22 000 morts recensés

De 1941 à 1944, ce lieu de promenade cher au cœur des Strasbourgeois abrita la synthèse de tout ce que le régime hitlérien put organiser en matière de répression et d'atteinte à l'être humain. Les Allemands firent de ce site, connu aussi sous le nom de KL Natzweiler (Konzentrationslager), un lieu isolé. 86 Juifs y



Albert Faucheron, matricule 23456 au camp du Struthof.

furent gazés pour devenir une collection de squelettes. Des médecins réputés y pratiquèrent des expériences, et les déportés furent également astreints à travailler pour l'industrie militaire allemande.

Le Struthof fut surtout l'un des principaux lieux de déportation des résistants arrêtés et classés « Nuit et Brouillard ». L'expression aurait été inspirée par un opéra de Wagner, *L'or du Rhin*, où un personnage hurle « *Nuit et brouillard tout de sui-*

*te* » avant de disparaître. La décision d'imposer ces mesures fut prise peu après l'invasion de la Russie. Hitler en donna l'ordre et le chef de ses armées, Wilhelm Keitel, prit le décret du 12 décembre 1941, complété par quelques alinéas peu après.

Les résistants qui tombaient sous le coup de ce texte n'avaient que peu de chances de survivre. Soit ils étaient fusillés immédiatement, soit expédiés dans des camps de



Jean Villeret, matricule 19410 au Struthof. Photos Gamma / Francis Demange

concentration, principalement le Struthof et Gross-Rosen. Les Allemands voulaient principalement annihiler la résistance sur le front de l'ouest, en France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg et Norvège, ce qui explique la présence de quelque 500 prisonniers de ce pays au Struthof.

Un chiffre décrit à lui seul la dureté des conditions d'existence des déportés « NN ». Sur les 22 000 morts recensés dans ce camp et ses an-

nexes, 7000 appartenaient à cette catégorie. Beaucoup de ceux qui avaient survécu au Struthof périrent à Dachau ou dans d'autres lieux où l'Allemagne les expédia pour les châtier, en les tuant à la tâche ou les assassinant d'une balle dans la nuque.

Lors du procès de Nuremberg, le maréchal Keitel se défendit d'être l'auteur du décret « NN », mais cet ordre pesa lourdement dans sa condamnation à mort et son exécution.

## Une cérémonie européenne

François Hollande se rendra au Struthof cet après-midi. Le chef de l'État débutera sa visite par la chambre à gaz. Il y déposera deux plaques à la mémoire des 86 Juifs et des quatre Tziganes assassinés en ce lieu. Le président rejoindra ensuite le camp situé un peu plus haut pour y évoquer le rôle essentiel de la transmission de la mémoire. Il sera accompagné par Martin Schultz, président du Parlement européen, Donald Tusk, président du Conseil européen ainsi que par Laimonda Straujuma, Première ministre de Lettonie, qui assure la présidence tournante de l'Union européenne.

La France a tenu à donner une forte connotation européenne à cette journée. Des déportés de nombreux pays européens ont, en effet, été internés au Struthof entre 1941 et 1944.



La chambre à gaz attenante au camp, qui sera visitée pour la première fois par un président de la République.

Archives L'Alsace/Jean-Marc Loos

## « L'avenir de la mémoire de la Résistance »

Jean-Marie Muller, vous êtes le président de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus. Qu'attendez-vous de la visite du chef de l'État au Struthof ?



Jean-Marie Muller accompagnera le chef de l'État au Struthof. DR

Notre association a une double attente. Il s'agit, évidemment, de rendre l'hommage le plus marqué possible à tous les déportés résistants qui se sont engagés au nom de leurs convictions dans la défense de leur patrie. Leur combat doit être clairement reconnu par le président de la République. S'ils ont été déportés au Struthof, c'est pour avoir dit « non » à l'occupant et sacrifié leur vie pour défendre leur patrie et la liberté.

Nous voulons également que l'État trace clairement la voie à l'avenir de la mémoire de la Résistance et de la déportation. Si l'on peut penser que le 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps et de la fin de la guerre est une étape importante avec la participation de déportés, nous savons tous que dans dix ans, ce ne sera vraisemblablement plus le cas, en raison de l'âge de ces survivants.

Votre association est au cœur du débat autour du devoir de mémoire.

Qui portera ce devoir de mémoire et comment ? On ne peut pas envisager de voir la mémoire de la guerre de 39-45 entrer dans les livres d'histoire, au même titre que celle de 14-18 ou de 1870 qui furent elles aussi de grandes pages de la vie de la France. Ce conflit est fondamentalement différent. Il ne s'agissait pas seulement de gagner des territoires.

Le nazisme voulait supprimer une partie de l'humanité, détruire physiquement tous ceux qui s'opposaient à eux. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une idéologie a remis en question les plus grands principes moraux. Malheureusement, aujourd'hui encore, il y a dans le monde des idéologies et des signes qui rappellent cette période.

Il faut que la mémoire de la Résistance et de la déportation soit dispensée à toute la jeunesse de France afin qu'elle s'épanouisse dans un monde où l'on accepte l'autre. Nous défendons le respect des religions et des cultures.

Votre association a un rôle particulier après les attentats de Paris.

Nous sommes évidemment opposés à l'islamophobie ou à l'antisémitisme. Notre association a un rôle important à jouer auprès des jeunes, en rappelant les principes de la Résistance, les valeurs d'engagement et de combat pour la liberté. Et c'est bien ce qui est menacé aujourd'hui chez nous, et dans une grande partie de la planète.

## Ils l'appelaient « la montagne de la mort »

Les prisonniers qui arrivèrent au Struthof dans les convois des 9, 12 et 15 juillet furent particulièrement maltraités.

L'été 1943 écrasait de chaleur les hauteurs vosgiennes et c'est sous un soleil brûlant que débuta le calvaire des prisonniers français débarqués en gare de Rothau. Premiers hurlements, premiers coups. Dès la descente du train, les déportés classés « Nacht und Nebel » comprirent que leur sort venait d'empirer, même s'ils sortaient des caves de la gestapo.

Une fois la porte du camp franchie, la machine à tuer les happa. Habillés d'orange peinturlurés de couleurs vives pour qu'ils soient visibles de loin, les malheureux effectuèrent leur première corvée. Ils devaient charrier des pierres énormes de bas en haut du camp, franchissant les marches sous les coups des SS. Une fois arrivés au sommet, ils redescendaient au pas de gymnastique pour regimber avec un autre bloc. Au bout de quelques heures, les premiers morts étaient étendus sur le sol. Les survivants étaient épuisés, souvent blessés, assoiffés. L'infirmerie leur était interdite et leurs plaies ne tardèrent pas à s'infecter.

Les SS appliquaient avec zèle les consignes. Certains furent particulièrement sadiques. L'une de leurs distractions favorites consistait à pousser un déporté hors des limites du camp puis à hurler « évasion » et à abattre le malheureux.

Les travaux exigés des prisonniers étaient tout aussi meurtriers. Chaque maladresse était punie. Épuisés, maladroits ou



Des anciens déportés politiques à la porte du camp du Struthof en avril 2005, lors du 60<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la déportation. DR

malades subissaient des bastonnades ou étaient mordus par les chiens de garde. Peu importait au commandement. Le classement en « Nuit et Brouillard » avait déjà condamné les déportés à mort. La sentence était laissée à l'imagination perverse de l'encadrement.

### Terreur physique et mentale

« La montagne de la mort », comme l'appelaient les détenus, avait les hommes à un rythme infernal. Les Allemands savaient que d'autres prisonniers remplaceraient ceux qui mourraient, mais à condition qu'ils soient « rentabilisés », car l'organisation de la machine concentrationnaire avait calculé le coût et le prix d'un déporté.

Un jeune déporté, Roger Boulanger, qui a pu revenir vivant des camps en 1945, décrit ainsi ce qu'il ressentait dans cet univers de terreur : « *Je ne distinguais plus la limite entre la terreur physique, que ma volonté pouvait contrôler, et la terreur mentale, face à laquelle j'étais désarmé. Je découvrais avec effroi la complicité concrète, consciente ou inconsciente, entre les bourreaux et les victimes. Je sentais ma dimension humaine fondre et se réduire, je ne vivais plus.* »

Tenir, tenir jusqu'au bout, c'est ce qu'essaya de faire le général Frère, fondateur de l'Organisation armée de la Résistance. Il mourut d'épuisement, le 3 juin 1944, cinq semaines après son arrivée au Struthof.

## Un décret implacable

Le décret « Nacht und Nebel » était appliqué en cas d'attentats à la vie et coups portés aux personnes, d'espionnage, de sabotage, de menées communistes, de fomentation de troubles ; d'avantages procurés à l'ennemi par aide portée au passage des frontières, de tentative de gagner les forces armées ennemies ; d'aide portée aux membres des forces armées ennemies et en cas de détention illégale d'armes. « *Ces actes ne seront à juger dans les territoires occupés que s'il est probable que des peines de mort soient prononcées contre leurs auteurs principaux et que si les poursuites et l'exécution des condamnations à mort peuvent être menées avec le maximum de diligence et à huis clos* », stipulait ce décret.

Parmi les instructions supplémentaires, il est clairement établi que « *les prisonniers disparaîtront sans laisser de traces. Aucun renseignement ne sera donné quant à leur résidence ou à leur sort* ».

Un ordre émanant de la direction des services économiques du Reich, fut expédié le 7 juin 1943 aux commandants des camps de concentration. Il y était précisé que les prisonniers classés « Nacht und Nebel » devaient être rangés en deux catégories : les premiers sont passés par des tribunaux, les seconds ont été expédiés directement dans les camps, sans procédure judiciaire.